

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 juin 2015

#### **OBJET :**

**Rapport d'observations définitives  
Agence de développement et d'urbanisme  
de l'aire urbaine nancéienne (ADUAN)**

**Rapporteur : M. LE MAIRE  
Délibération n° 10**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément au Code des Juridictions Financières (article R.241-18 et suivants), le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) concernant la gestion de l'ADUAN a été transmis pour communication aux membres de l'assemblée délibérante.

Le dernier rapport établi par la C.R.C. annexé à la présente note, comporte des indications d'ordre financier, juridique et économique et donne lieu à débat au sein de l'assemblée délibérante.

Après débat des Conseillers Municipaux, ce document sera communiqué à toute personne qui en fera la demande, conformément à la loi du 17 juillet 1978, relative à la communication des documents administratifs.

#### **PROPOSITION**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de débattre sur le fonctionnement courant et la situation de l'ADUAN.

#### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, n'émet aucune observation sur le rapport élaboré par la CRC concernant l'ADUAN.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 26 juin 2015.

**Pour Extrait,**

**Le Maire,**

**Michel BREUILLE**

